

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE DES PETITS LUTINS INC.	Numéro de permis 909002	Date d'inspection Le 21 septembre 2020	
Nom de l'établissement Halte des Grands lutins		Numéro de téléphone (506) 480-0426	
Adresse Unité 2 385 rue Principale Nigadoo NB E8K 3R6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Les recommandations de santé publique pendant la phase de rétablissement de la pandémie COVID sont respectés par l'établissement.
- Recommandation fait à la directrice de monter un système pour le nettoyage des jouets, nous nous entendons que les enfants vont mettre les jouets ou jeux dans une étagère qui est consacrée aux jouets qui ont besoin d'être désinfectés après l'usage.
- Les jouets et jeux sont en quantité suffisante pour les enfants, je recommande à la directrice de diminuer les jouets dans un des locaux pour faciliter la désinfections.
- Le ratio est respecté lors de la visite.

original signé par

Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 21 septembre 2020

Date

original signé par

Yvonne Pelletier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 21 septembre 2020

Date